

andhar



Draineurs de France

Association Nationale de Drainage
et d'Hydraulique Agricole Responsable



andhar



Draineurs de France

Association Nationale de Drainage
et d'Hydraulique Agricole Responsable



ANDHAR-Draineurs de France

Adresse postale du Trésorier :
Jean-Louis LEDEUX – SIRE DRAINAGE
ZA L'Anjouinière-86370 VIVONNE
Contact : Laurence THIBAUD : 07.86.58.57.75

ANDHAR-Draineurs de France

APCA - 9 Avenue George V
75008 PARIS



Association loi 1901 déclarée à la Préfecture du Jura
le 19 juillet 2012 sous le N° W392003796
Siret 750 583 619 00010
Code APE 9499Z
N° TVA intrac. FR47 750 583 619

Adhésion de soutien *



Qu'est ce que ANDHAR-Draineurs de France ?

ANDHAR-Draineurs de France est une association loi 1901 créée en 2011 qui a pour mission de promouvoir un drainage agricole respectueux de l'environnement.

Composée de sociétés et coopératives de drainage, de bureaux d'études, de chambres d'agriculture, de fabricants de matériels de drainage et d'agriculteurs, l'association centralise les informations relatives au drainage et à l'hydraulique agricole, et diffuse auprès des adhérents, partenaires et institutionnels.

Pour garantir des travaux respectueux de l'environnement, l'Association propose une labellisation du drainage responsable. Par ailleurs, l'Association anime des groupes techniques d'experts et propose régulièrement des journées techniques aux adhérents et partenaires. Présente au Salon International de l'Agriculture, l'Association souhaite rétablir les vérités scientifiques sur le drainage agricole et valoriser cet aménagement agricole indispensable au développement des pratiques culturelles innovantes et de l'agriculture biologique.

Partenaires :



Pourquoi adhérer (adhésion de soutien*) ?

- Pour rappeler toute l'utilité de ces travaux hydrauliques dans l'agriculture de demain,
- Pour soutenir les actions conduites par l'Association,
- Pour être informé de la veille réglementaire, juridique, administrative en matière de travaux hydrauliques,
- Pour participer à des journées techniques.

** L'adhésion de soutien permet de profiter des avantages «adhérents» et ne donne pas droit de vote aux assemblées générales.*

Comment adhérer ?

➔ Remettre à votre établissement de drainage ou renvoyer au Trésorier le bulletin d'adhésion complété et signé, accompagné du règlement à l'ordre de ANDHAR-Draineurs de France.



Pour plus d'information
Tél : 07.86.58.57.75
contact@andhar.fr
www.andhar.fr



Adhésion de soutien - Année 2018

Adhérent :

Représentant (Prénom, Nom) : _____
Intitulé/raison sociale : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
E-mail : _____

- J'ai pris connaissance des statuts de l'Association (disponibles sur le site internet)
- J'accepte de recevoir des informations par mail

Règlement de la cotisation : 42 € TTC

- Règlement par chèque à l'ordre de ANDHAR-Draineurs de France
- Règlement par virement bancaire
Nom du bénéficiaire : ANDHAR
Banque : Banque Populaire Agence de Bletterans
Adresse : 36 rue Louis Le Grand 39140 BLETTERANS
N° compte : FR76 1080 7000 5512 3210 7305 373
Code BIC : CCBPFRPPDJN

A _____ le _____
(cachet et signature)